

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 27 MARS 2019

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
MME Josette BOURDEU
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
MME Fabienne LAYRE CASSOU
M. André BARRET
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
MME Valérie LANNE
M. Jacques LAHOILLE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
MME Anne-Marie ARGOUNES
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
MME Ginette CURBET
MME Andrée DOUBRERE
M. Michel DUBARRY
M. Emmanuel DUBIE
M. Serge DUCLOS
M. Marc GARROcq
M. Jacques GARROT
MME Geneviève ISSON
M. Christian LABORDE
MME Evelyne LABORDE
MME Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Jean-Michel LEHMANN
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
MME Myriam MENDES
M. Ange MUR
MME Michèle PHAM-BARANNE
MME Evelyne RICART
M. François RODRIGUEZ
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Philippe SUBERCAZES
M. Francis TOUYA
M. Guy VERGES
M. Bruno VINUALES
M. Jean-Christian AMARE
MME Elisabeth ARHEIX
M. Jean-Pierre BALESTAT
MME Marie-Paule BARON
M. Philippe BAUBAY
M. Michel BONZOM
M. Francis BORDENAVE
Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-François CALVO
MME Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
MME Anne CANDEBAT REQUET
MME Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
MME Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ
M. Jean-Noël CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Georges CASTRES
MME Marie-Françoise CRANCEE
MME Annette CUQ
M. Pierre DARRE
M. Denis DEPOND
MME Suzan DUCASSE
M. Jean-Marc DUCLOS
MME Christiane DURAND
MME Martine FOCESATO
M. Michel FORGET
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Alain GARROT
MME Simone GASQUET
MME Florence GASSAN
M. Romain GIRAL
M. Charles HABAS
M. Paul HABATJOU
M. Philippe JOUANOLOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Charles LACRAMPE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
MME Sylvie MARCHE
M. Pierre MONTOYA
MME Chantal MORERA
MME Madeleine NAVARRO

M. Laurent PENIN
MME Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
MME Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
MME Claudine RIVALETTO
MME Céline ROULET
M. Paul SADER
M. Michel SAJOUX

M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
MME Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

MME Christiane ARAGNOU
M. Alain TALBOT
M. Yannick BOUBEE
MME Elisabeth BRUNET
M. Daniel DARRE

M. Laurent DUBOUIX
M. Paul LAFAILLE
M. Yves PIETTE
M. Maxime LAFFAILLE

Pouvoirs :

M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI
MME Elisabeth BRUNET donne pouvoir à MME Marie-Françoise CRANCEE
M. Daniel DARRE donne pouvoir à M. Serge DUCLOS
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à MME Fabienne LAYRE CASSOU
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à MME Christiane DURAND
M. Yves PIETTE donne pouvoir à M. Jean-Michel SEGNERE
M. Maxime LAFFAILLE donne pouvoir à MME Josette BOURDEU

Absents :

M. Michel AUSINA
MME Marie-Pierre VIEU
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Philippe CASTAING
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-François DRON
M. Jean-Michel DUCLOS
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Pierre LAGONELLE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS

*

**

M. LE PRESIDENT : Bien cher collègues, tout le monde a signé la feuille de présence ? La séance est ouverte. Je vais vous rappeler avant que nous passions à l'ordre du jour, ce qui va se passer dans quelques instants. Tout d'abord, nous allons écouter Monsieur Philippe COMBES représentant les salariés de l'usine Toupnot à Lourdes. Il va nous faire le point de la situation de cette entreprise, et nous dire quels sont les espoirs et les inquiétudes existant aujourd'hui. Ensuite, si vous en êtes d'accord, je vous soumettrai une motion de soutien à cette entreprise. Après le vote de cette motion, nous aurons la présentation du diagnostic du transfert de la compétence eau et assainissement, par le Bureau d'Etude COGITE, ici présent. Enfin, je vous précise que la délibération n° 20 relative au maintien de la compétence contingent départemental d'incendie a été retirée de l'ordre du jour, en accord avec la Préfecture, qui prend en considération la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2018, sur ce même sujet. Et enfin la délibération n° 21 relative au projet Universciel, est

reportée au prochain Conseil Communautaire, le programmiste étant indisponible, Monsieur Philippe COMBES, je vous passe la parole.

Intervention de Monsieur COMBES.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup Monsieur Philippe COMBES. Je voudrais profiter de cet instant où nous évoquons l'avenir avec inquiétude de cette entreprise à laquelle nous sommes tous très attachés, pour rappeler que lors d'une récente réunion à la Préfecture, où il y avait tous les dirigeants d'entreprises, j'ai proposé, en votre nom bien évidemment, non seulement des terrains à l'entreprise pour construire tout de suite un atelier relais, ou une petite usine, etc.. J'ai également proposé des bâtiments, s'il y avait besoin de locaux pour que l'activité puisse être poursuivie. Contrairement à ce qui a pu être dit ici et là, personne ne m'a sollicité pour que nous accordions un terrain même à des conditions privilégiées, et j'ai bien précisé que, si nous étions sollicités, nous ferions des efforts importants pour maintenir le maximum d'emplois. J'ai rencontré Monsieur le Préfet hier, et nous avons effectivement discuté de l'entreprise Toupnot. Lundi matin nous serons présents à la réunion, c'est le 1^{er} Vice-Président qui nous représentera. Je tiens à dire à Monsieur COMBES pour qu'il le répercute à ses collègues, que nous sommes tous derrière eux. La motion que je vais soumettre à nos collègues dans un instant, le démontrera. Selon Monsieur le Préfet il y aurait des réflexions avec une entreprise du département, pour qu'elle puisse reprendre des fabrications de Toupnot, et en même temps des emplois. Je redis toute notre solidarité à l'entreprise. Nous savons combien il est difficile de faire venir des entreprises sur notre territoire, et nous nous y employons très activement avec le service développement économique qui fait un travail énorme à cet égard. Nous savons qu'il est plus facile d'aider des entreprises qui existent à se développer, que faire venir des entreprises nouvelles, ou installer des entreprises qui n'existent pas encore. Quand on a une entreprise qui existe qui est menacée tout doit être mis en œuvre pour la préserver c'est ce que nous faisons. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Ou poser une question à Monsieur COMBES ? Monsieur GAILLANOU.

M. GAILLANOU : Simplement Monsieur le Président, j'ai bien compris que vous étiez intervenu auprès de Monsieur le Préfet, mais est-ce que devant la situation d'aujourd'hui qui a l'air de se compliquer, il faut pas renouveler, peut-être même au plus haut niveau, une délégation de la Communauté d'Agglo pour aller dire tout notre soutien, et le fait que l'on souhaite garder cette entreprise.

M. LE PRESIDENT : Votre proposition est intéressante et généreuse. Monsieur COMBES a dû vous dire qu'ils ont une réunion à Paris. C'est demain Monsieur COMBES je crois ? Demain à Paris avec des représentants du gouvernement, avec le délégué interministériel à la ré-industrialisation, nous avons cosigné ensemble, les parlementaires, le Président du Département et moi-même une lettre au Président de la République, pour attirer son attention sur la situation de cette entreprise, Madame le Maire de Lourdes également. Si les salariés jugent utiles, après la réunion qui va avoir lieu lundi, à laquelle nous participerons, que nous organisons une délégation pour le rencontrer, pourquoi pas. Est-ce qu'il y a des questions à Monsieur COMBES ? François RODRIGUEZ.

M. RODRIGUEZ : L'intégralité des dégâts a été pris en compte par les assurances, et le remboursement est prévu ou pas ?

M. COMBES Sur l'intégralité des dégâts, suite à une réunion de Préfecture nous avons fait intervenir Monsieur FLORIS, puisque justement tout ça a été assez vague, on nous disait que l'assurance trainait, il s'avère qu'à la suite de cette réunion c'était les dirigeants qui traînaient à donner tous les documents qu'il fallait. Donc ça prouve bien une fois de plus leur intention. Pour l'instant ce que j'en sais, c'est qu'au niveau des bâtiments l'expertise serait quasiment terminée et qu'ils sont encore sur l'expertise des machines. Puisque les machines, suivant s'il y a une reprise d'activité ou non, la vétusté change sur les machines, donc le résultat final

aussi. Tant que les assurances n'ont pas ces informations-là, si l'entreprise repart ou pas l'assurance ne donnera pas de chiffre.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres questions pour Monsieur COMBES ? Non ? Alors chers collègues je vais vous soumettre le texte de la motion, que je vous propose d'adopter, le même va être présentée à Lourdes.

MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIES DE L'ENTREPRISE TOUPNOT

Lecture de la motion

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet ? D'abord il y a Michel DUBARRY et Monsieur MONTOYA. Michel DUBARRY.

M. DUBARRY : Oui merci. Moi je propose qu'on pourrait peut-être rajouter que l'entreprise reste dans le bassin de vie de Lourdes avec la totalité des salariés, présents à ce jour.

M. LE PRESIDENT : Je reprends le texte : le Conseil Communautaire tient également à réaffirmer son engagement sans réserve pour le maintien de l'entreprise Toupnot dans le bassin du Pays de Lourdes, avec l'ensemble de ses salariés. Vous êtes d'accord sur cet amendement ? Monsieur BURON avait demandé la parole.

M. BURON : Oui une simple question. Est-ce que l'enquête a déterminé les causes de l'incendie ?

M. LE PRESIDENT : La question s'adresse à vous Monsieur COMBES.

M. COMBES : Oui l'enquête a dit que c'était accidentel.

M. LE PRESIDENT : Monsieur MONTOYA vous avez la parole.

M. MONTOYA : Oui cette entreprise qui souhaite s'en aller, elle risque d'être accueillie avec des facilités, avec un certain nombre de subventions et d'aide des collectivités dans laquelle elle va s'installer ou elle risque de s'installer. La question que je voudrais poser c'est : est-ce que pour notre part dans le Département des Hautes-Pyrénées, Lourdes ou quelqu'une de nos collectivités. Est-ce qu'une de nos collectivités a participé à des subventions, à des aides particulières à cette entreprise ? Car il est un peu anormal, quand même que, une entreprise voyage d'un coin du pays à un autre, tout simplement pour chasser des subventions.

M. LE PRESIDENT : Bien. À ma connaissance aucune des collectivités des Hautes-Pyrénées n'a contribué à l'installation et au développement de l'entreprise Toupnot, je dis bien à ma connaissance. Par contre, l'Etat a sérieusement accompagné le Groupe, lors du rachat d'une entreprise importante. Monsieur COMBES comment s'appelle l'entreprise qui a été rachetée ? COFIGEO a racheté qui ?

M. COMBES : William-Saurin.

M. LE PRESIDENT : William-Saurin, voilà, merci beaucoup. Donc lors du rachat de William-Saurin il y a eu des aides de l'Etat. Josette tu veux préciser quelque chose ?

MME BOURDEU : Juste préciser que cette entreprise lors des problèmes de la vache folle, ce n'était pas encore dans le groupe COFIGEO, c'était en nom propre de l'actionnaire et du propriétaire de l'entreprise, avait été aidée par le Département à l'époque et par l'Etat. Mais c'était y a 20 ans. Sinon depuis ça été le Directeur actuel est aussi l'actionnaire du groupe

COFIGEO, car quand il a racheté l'entreprise familiale Toupnot, il a tout de suite vendu l'entreprise au groupe COFIGEO. Donc si vous voulez il y a 9 sites de ce groupe en France et donc comme l'a expliqué le Président la dernière aide de l'Etat ça été pour le rachat de l'entreprise William-Saurin. Mais s'il y a des déménagements, c'est pas pour aller chercher des subventions dans une ville, c'est pour aller donner du travail et réformer des usines qui sont déjà dans le groupe, et donner des compléments de travail dans des usines déjà existantes, qui peut être ne tournent pas au maximum, donc l'idée c'est de fermer, entre guillemets, Toupnot pour aller donner du travail à des usines de leur groupe déjà existantes. C'est de la réorganisation tout simplement.

M. COMBES : Juste un petit mot. Donc le groupe COFIGEO a racheté William-Saurin, il y a eu une aide de l'Etat, par le Ministre Monsieur Bruno LE MAIRE, la clause de non-concurrence qui a été abolie pour qu'ils puissent racheter pour éviter de se séparer d'une autre usine. Ça c'est l'aide de l'Etat qu'ils ont eu. Pour nous s'ils nous ferment, ils réforment pas pour délocaliser nos machines et les mettre ailleurs. Ce qui les intéresse c'est récupérer l'assurance, au maximum de 21 millions d'euros, qui va leur servir également à remettre leur usine justement comme William-Saurin, Capdenac avec Raynal et Roquelaure, et toutes ces usines-là les remettre à niveau, sachant que leurs usines ne sont pas saturées. C'est-à-dire qu'ils ont encore des moyens de production, récupérer le corned-beef et tous ce qu'on fait nous ça ne les intéresse même pas. Ce qu'ils ont fait en rachetant Toupnot, ils ont racheté des anciens carnets d'adresses sur l'export, puisque Toupnot il faut savoir qu'on faisait 92 % d'exportation à l'époque, donc l'export on était très bien implanté sur l'export, et eux les plats cuisinés ils avaient du mal à les vendre sur l'export. Donc grâce à Toupnot ils sont rentrés dans tous ce qui est export et vendent leurs plats cuisinés. Donc maintenant Toupnot c'est un peu leur verrue, ils ont plus besoin de nous.

M. LAHOILLE : Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Vous voyez que les inquiétudes, dont je vous faisais part, sont justifiées. Jacques LAHOILLE.

M. LAHOILLE : Ce qui prouve qu'il y a toujours et qu'il y aura toujours des patrons voyous qui en profiteront.

M. LE PRESIDENT : Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir ?

M. LAHOILLE : Là quand même, toucher une assurance, fermer une boîte et toucher des assurances, y a quand même un problème.

MME BOURDEU : Et sans compter la valeur du terrain en plein cœur de ville que s'ils quittent l'espace Toupnot actuel qui est déjà y a un très beau lotissement à côté, ça a une grosse, ils ont déjà calculé la valeur du terrain en lotissement, c'est déjà fait. Alors l'assurance, la valeur du terrain, tout ça c'est très juteux pour eux.

M. LE PRESIDENT : Bien, pas d'autres questions ? Qui ? Monsieur POUCHIER.

M. POURCHIER : Compte tenu de l'étendue des dégâts, y a-t-il une expertise qui aboutisse à une estimation nécessaire à la remise en route de cette entreprise ?

M. LE PRESIDENT : Monsieur COMBES.

M. COMBES : Là pour l'instant, comme la totalité a été quasiment ravagée, il faut tout racheter. Là c'est les assurances qui vont nous dire par rapport aux machines qu'on a besoin, l'argent qu'il va falloir. Après nous on est parti, on a fait un petit projet en interne sur Lourdes, c'est-à-dire de 15 lignes de productions qu'on avait à l'époque, on va passer à 3 lignes de production,

et sur ces 3 lignes on pourra faire les 15 formats différents que nous faisons. Mais après c'est le coût final qui va nous dire. Au niveau financier pour moi, l'entreprise Toupnot n'aura pas, ce n'est pas un problème financier, là c'est vraiment qu'on a un gros problème que de décision de ses dirigeants, de savoir s'ils veulent reconstruire ou pas. Le problème il est là.

M. LE PRESIDENT : Exactement, merci Monsieur COMBES, vous pouvez disposer et nous verrons quelle suite nous pouvons donner à ce soutien que je vais maintenant demander à l'ensemble de mes collègues.

Motion adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Voilà Monsieur COMBES ! Merci, merci beaucoup. Bien maintenant comme je l'évoquais tout à l'heure, nous avons la présence du Bureau d'Etude COGITE, qui va nous présenter l'étude de mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement. Je passe la parole au représentant du cabinet COGITE. Vous pouvez intervenir à tout moment si vous avez des questions chers collègues.

Présentation par le Bureau d'Etude COGITE.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup Monsieur. Avant de passer la parole à qui le désirera, je voudrais remercier les élus qui suivent très activement ce dossier complexe, et très important, Jean-Claude PIRON et André LABORDE, mais également nos responsables de services qui ont fait un travail énorme avec eux, Patrick LACOSTE, Sylvie SOROSTE-LEIZA, Véronique BAUBAY, sous l'autorité bien évidemment de Jean-Luc REVILLER. Vous l'avez compris c'est un chantier énorme compte tenu des disparités qui existent. Je voudrais poser une question. Monsieur si j'ai bien compris, j'aurais pu la poser à Jean-Claude PIRON, s'il ne pourra pas y avoir de rationalisation de l'ensemble des dispositifs avant 2025, puisque c'est l'année où se termineront les conventions en cours. Et deuxième question, l'objectif est bien d'arriver à l'harmonisation de la qualité des services et des prix, des tarifs ? Selon vous à quelle échéance peut-on arriver à cette harmonisation ?

COGITE : En effet Monsieur le Président jusqu'en 2025 il subsistera différents modes de gestion sur le périmètre. Donc on aura à la fois des secteurs en régie et des secteurs en délégation de service public, mais vous avez la possibilité de rester sur ses différents modes d'exploitation dans le temps et d'avoir certains services, certains secteurs en DSP, et d'autres en régie en propre.

M. LE PRESIDENT : Avant il faudra qu'on engage une réflexion, des discussions pour au fur et à mesure de l'extinction des contrats en cours, dire comment choisir tel mode de fonctionnement, régie, DSP, etc. Vous dites qu'on pourrait continuer avec ces services disparates ?

COGITE : Oui en effet vous pourriez, mais ce n'est pas forcément souhaitable, il y a un objectif à travers cette loi d'une rationalisation et d'une mutualisation, des coûts et voilà. Donc en effet un petit service en DSP au milieu d'un secteur en régie il serait absurde de perdurer. En revanche par exemple le traitement des eaux usées sur certaines localités qui nécessite une technicité très élevée, il peut être pertinent de rester sur le mode de la prestation de services ou de la délégation.

M. LE PRESIDENT : Il y aura des exceptions justifiées. Et l'harmonisation des tarifs ?

COGITE : L'harmonisation des tarifs le législateur n'a pas donné d'échéance, vous êtes libre de fixer votre calendrier, mais obligé de tendre vers une convergence.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup pour ces précisions cher Monsieur. Donc je passe la parole à qui souhaite la prendre et peut-être d'abord à Jean-Claude PIRON ou André LABORDE, qui ont travaillé beaucoup sur ces dossiers avec les personnes que j'ai citées il y a un instant.

M. PIRON : Merci Monsieur le Président. Vous l'avez vu le challenge est assez important et il va falloir le relever d'ici à la fin de l'année. Alors pour l'instant on a étalonné sur la phase diagnostic, cette phase diagnostic elle a été fait avec sérieux, je tiens donc à vous remercier à tous d'y avoir participé, puisqu'en fait tout ce qui nous est présenté ce soir ce sont des éléments que vous nous avez fournis, ils nous en manquent encore quelques-uns mais ça ne devrait pas tarder à arriver. Ce qui va être important maintenant et pour répondre un petit peu aussi à la question de Monsieur le Président, c'est le mode de gouvernance que l'on va choisir, que l'on va décider. Donc c'est la phase 2 qui va avoir lieu ces prochains mois, elle va être très importante, on y travaille aussi en commission environnement et notre idée c'est vraiment de fabriquer un outil qui permette, à partir de l'an prochain, c'est-à-dire nous ou nos remplaçants, dans tous les cas de pouvoirs avoir le choix. Le choix soit de conserver les DSP là où c'est nécessaire, ou éventuellement de faire basculer en régie, mais dans tous les cas ce n'est pas nous et ce n'est pas à ce stade de notre travail que l'on prendra ces décisions. Ce qui est intéressant c'est de voir que dès à présent déjà certains schémas se décident, se dessinent pardon, et on voit qu'il y a en particulier pour l'eau potable des enjeux qui sont très intéressants, où on pourrait récupérer certaines DSP et les faire basculer en régie. Voilà ça commence à se dessiner, ce n'est pas encore le cas, mais je pense qu'on devrait vous faire des propositions assez rapidement.

M. LE PRESIDENT : Et les communes, Jean-Claude, dont les conventions arrivent à terme et qui vont devoir les renouveler la maintenant ?

M. PIRON : Alors ce qu'on essaie de faire, dans la mesure du possible, c'est de leur donner des dates. C'est-à-dire de faire en sorte que quand elles prolongent, pour celles qui peuvent le faire, pour celles qui prolongent on essaie de faire en sorte qu'elles prolongent pour arriver un peu toutes à la même date, c'est-à-dire 2023 pour celles qui peuvent le faire, après 2025, ce qui nous permettra d'avoir en même temps un panel d'entreprises. Je pense qu'on arrivera à faire quelques choses d'intéressant sur les 10 prochaines années. Très honnêtement, en 10 ans je pense qu'on peut faire changer complètement le paysage de l'eau potable et de l'assainissement sur notre communauté d'agglomération. C'est-à-dire dans un premier temps leur dire par exemple, pour celles les plus pressées, en 2022 par exemple on les amène toutes celles qui vont s'arrêter en 2022. Ensuite les autres en 2025 et ça nous permet de faire des contrats courts sur 5 ans, et par exemple en 2030 d'avoir la grande majorité des contrats qui arrivent à terme en même temps. Tant qu'on n'arrivera pas à faire ça, ce sera très compliqué de le faire, à part sur certains petits cas bien particuliers qu'on pourra régler.

M. LE PRESIDENT : Donc les communes qui ont leurs conventions arrivant à terme devraient essayer de conclure des contrats de courte durée ?

M. PIRON : C'est-à-dire que là elles vont toutes se rapprocher de nous.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Merci.

M. PIRON : Il faut surtout ne pas essayer, pour l'instant, de travailler sur ses propres contrats sans que la Communauté d'Agglomération ne soit au courant, et sans que l'on vous accompagne et qu'on puisse le faire de manière concertée tout simplement. Ce n'est pas pour se substituer à vous pour l'instant, c'est simplement pour qu'on puisse le faire de manière concertée, parce que maintenant on travaille sur un ensemble qui est beaucoup plus important que le patchwork qu'on vous a présenté tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole, poser des questions ?
François RODRIGUEZ.

M. RODRIGUEZ : Oui mais en faisant en sorte de reconduire la DSP et de l'arrêter en 2025, pour certaines communes ça ne va pas être le même prix si on conventionne pour 30 ans, ou si on conventionne que pour 5 ans. Alors qui c'est qui est marron ? C'est la commune qui fait l'effort. Est-ce qu'il y a un moyen d'en tenir compte ? Oui, oui, je suis sûr qu'on va pas avoir le même prix.

M. LE PRESIDENT : Là où ça pose problème c'est s'il y a des investissements importants à faire tout de suite. Il est évident que si vous proposez des contrats courts, les délégataires qui vont répondre ne s'engageront pas sur des investissements lourds. Monsieur PIRON ?

M. PIRON : Après si vous parlez en particulier d'eau potable par exemple, puisque l'assainissement c'est Bordères, c'est la Ville de Tarbes qui vous le fait, pour l'eau potable justement Bordères c'est un cas d'école. Vous serez l'un des premiers que l'on va traiter, peut-être d'une manière qui devrait vous satisfaire.

M. LE PRESIDENT : Qui lève la main ? Madame RICART, je vous en prie.

MME RICART : Oui merci. Donc une commune qui par exemple à son contrat qui se termine en 2020, c'est un exemple, donc la compétence est obligatoire à partir de 2020. Donc cette commune-là, est-ce qu'elle peut demander à TLP de prendre en régie dès la fin de son contrat, ou pas ? Je précise en ANC.

M. PIRON : Alors l'ANC c'est encore autre chose.

M. LE PRESIDENT : Qu'est-ce que ça veut dire ANC ? Je n'aime pas les sigles. Il y en a partout !

MME RICART : Ah pardon, Assainissement Non Collectif.

M. LE PRESIDENT : Merci. Jean-Claude tu réponds.

M. PIRON : En fait si vous voulez il n'y a pas de réponse générale, c'est pour ça qu'on vous demande de vous rapprocher de nous de manière à ce qu'on puisse étudier chaque problème. Alors le problème de l'ANC il est encore pire, puisque en fait on se retrouve avec des disparités totalement disparates sur le territoire, on a des gens qui par exemple sont contrôlés tous les 8 ans pour 40 euros, d'autres c'est tous les 4 ans pour 120 euros, pour un service identique et qui en plus n'a aucun intérêt. Ça c'est entre nous mais enfin c'est comme ça, puisqu'il n'y a pas d'obligation de travaux derrière, donc vous avez quelqu'un qui vient tous les 4 ans, qui vous prend 120 euros et qui vous dit votre système d'assainissement non collectif n'est pas aux normes, vous lui dites merci Monsieur et a dans 4 ans. Donc je veux dire techniquement, à part quand il y a une revente, sinon ça ne sert vraiment pas à grand-chose. Donc là on a une nécessité nous dans les années qui viennent, d'harmoniser complètement, sans compter qu'il faut savoir que l'agence de l'eau Adour Garonne ne finance absolument plus l'ANC, ce qui veut dire que par exemple si je parle du PLVG qui a son Président qui est là-bas au fond, on en a parlé dernièrement lors du dernier Conseil Syndical, ils vont être obligés de passer de 100 à 130 euros, voire à 150 euros les années suivantes, de manière à pouvoir couvrir les frais qui ne sont plus couverts par les subventions. Donc je pense qu'on a intérêt à avoir une réflexion tous ensemble, pour savoir ce qu'on fait de l'ANC sur notre commune, sur notre collectivité. Mais il faut qu'on le fasse tous ensemble, de manière harmonisée. Tout ça c'est anormal qu'il y ait 2 services, à 2 prix différents, sur l'ensemble de notre territoire, et là ce n'est pas 2, et là il y a 10 ou 15 services différents.

MME RICART : Donc là si je comprends bien on se rapproche de toi et on fait du cas par cas dans un premier temps, parce que dans l'ANC il n'y a pas que les contrôles, il y a aussi les conceptions sur les nouvelles constructions.

M. PIRON : Oui bien sûr.

MME RICART : Donc là à partir de 2020 si on n'est plus lié sur le contrat, est ce qu'on peut demander à TLP de prendre en charge les conceptions aussi ?

M. PIRON : On peut l'imaginer tout à fait.

MME RICART : Donc on fait du cas par cas.

M. PIRON : Oui bien sûr

MME RICART : D'accord.

M. PIRON : Bien entendu.

M. LE PRESIDENT : Rémi CARMOUZE.

M. CARMOUZE : Juste une petite information. Tu dis qu'il n'y a pas obligation de faire les travaux. Le Maire est libre de demander oui de faire les travaux, ou de pas faire les travaux, est ce que dans le futur ce sera TLP ?

M. PIRON : Alors je me souviens d'une discussion que nous avons eue il n'y a pas si longtemps que ça dans un village, c'était lequel ? A Serre-Lanso, où on avait en face de nous l'Etat et où Madame le Maire de Serre-Lanso lui a demandé : mais comment je fais pour forcer les gens à se mettre en conformité ? Il lui a dit Tribunal, etc., etc., il n'y a que ça, c'est la police de l'eau, c'est la police du Maire, mais quel Maire va rentrer là-dedans pour essayer de faire, on sait très bien que ça ne fonctionne pas. Donc il n'y a pas de moyen de coercition pour obliger quelqu'un de faire les travaux, sauf à dire de partir dans des procédures qui vont durer des années, et dont personne n'a franchement envie.

M. LE PRESIDENT : Ensuite qui souhaite intervenir ? Quelqu'un lève la main ? Jeannot BURON.

M. BURON : Oui, d'abord je regrette un peu que, je regrette pas pour le contenu, mais je regrette que cette question ai été ajoutée à l'ordre du jour alors qu'on n'était pas au courant, parce que ça mérite quand même une grande discussion, c'est un sujet très important. C'était pas à l'ordre du jour, je pense même que ça aurait mérité d'être l'objet d'une seule réunion.

M. LE PRESIDENT : Je suis désolé de t'interrompre Jeannot, mais c'est à l'ordre du jour, avec l'ordre du jour qui vous a été envoyé, avec tous les points soumis à votre délibération. C'est le 1^{er} point.

M. BURON : Autant pour moi alors, j'avais pas bien lu. Ce n'est pas grave, je trouve que c'est très important et que ça met en cause quand même des aspects de la loi NOTRe. Et ça met aussi en cause la responsabilité du groupe de La République en Marche à l'Assemblée Nationale, qui bloque tout. Parce que des demandes avaient été faites quand même pour qu'on arrive en fait que chaque structure puisse choisir soit d'être intégré dans l'intercommunalité, soit de poursuivre, si ça marche bien, de poursuivre comme c'était. Ils ont fait bloc ce n'est pas surprenant, c'est une armée d'enfants de chœur macronien qui récitent le même catéchisme tous les jours à la virgule près, maintenant on y est habitué. Mais il y a une phrase, j'aimerais la revoir, c'est concernant les eaux pluviales, vous mettez la

responsabilité des communes ou des EPCI, parce que jusqu'à preuve du contraire toutes les communes sont dans un EPCI, ou j'ai mal lu, par rapport aux eaux pluviales.

COGITE : Donc, concernant les eaux pluviales en effet, pour les communautés d'agglomérations et les communautés d'agglomérations uniquement, c'est pas le cas des com com, les communes doivent aussi transférer la gestion des eaux pluviales urbaines. Donc eaux pluviales urbaines, il faut déjà en termes géographiques être concerné par la chose et ça concerne les zones U ou AU des PLU, s'il y a pas d'infiltration à la parcelle. Voilà il y a un aspect géographique, puis un aspect technique, bref s'il y a des eaux pluviales au sens de la loi, elles doivent être transférées à la communauté d'agglomération.

M. BURON : Merci. Je n'avais pas bien compris. Je remercie aussi le travail qui a été fait par Jean-Claude PIRON et son équipe, c'est de conserver jusqu'à 2020 les choses telles qu'elles sont, parce qu'en 2020 il y aura des élections

M. LE PRESIDENT : Ah bon !

M. BURON : Et il y aura peut-être de nouveaux délégués qui décideront différemment.

M. LE PRESIDENT : Je partage beaucoup de tes remarques, je rappelle que Jean-Claude PIRON avec André LABORDE ont organisé des réunions à destination de l'ensemble des Maires, pour justement évoquer tous ces sujets et répondre aux questions. Ceci étant ils sont et ils demeurent à votre disposition, et le cabinet COGITE également. Qui souhaite encore intervenir ? Madame CURBET.

MME CURBET : Je voudrais revenir à l'assainissement non collectif et des contrôles. Suite quand même des contrôles, il y a quand même une carotte, c'est l'agence de l'eau, et donc on peut solliciter les particuliers à réhabiliter leur assainissement, avec quand même un montant de 4 200 euros par l'agence de l'eau. Moi je l'ai fait cette année, je l'ai fait il y a 8 ans, j'ai eu 10 propriétaires et 10 cette année, donc c'est quand même aussi, il faut le souligner.

M. LE PRESIDENT : Bien, un commentaire particulier ? Monsieur Michel DUBARRY.

M. DUBARRY : Moi aussi je voudrais vous parler de certaines communes qui ont fait une étude d'assainissement collectif, dont le résultat est maintenant connu. L'agence de l'eau il donne une aumône je vais dire, 1,8% ou 2% j'ai calculé, et donc il n'y a pas de l'agence de l'eau presque pas, et sur l'assainissement non collectif, puisque nous nous sommes au SPANC de Bagnères avec un certain nombre de communes, il n'y a pas d'aide non plus pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif. Et pendant ce temps le SPANC de l'Adour continue les contrôles, comme l'a dit Jean-Claude, et envoie aux Maires des communes concernées, des listes de gens à qui il faut faire des mises en demeure. C'est mon cas, c'est le cas d'autres aussi, donc moi j'ai fait un courrier au SPANC leur demandant pourquoi il n'y avait plus d'aides de l'agence de l'eau, ni pour le collectif, ni pour l'assainissement non collectif, je pense que ce n'est pas eux qu'il faut interroger, c'est surtout l'agence de l'eau, et que pour l'instant moi je me refusais à faire des mises en demeure, voilà. Donc je sais pas si c'est bien, c'est repousser le bébé à ceux qui vont le prendre en 2020. C'est pas forcément la meilleure des choses, peut-être qu'on sollicitera l'agglomération dans un avenir assez proche, pour voir qu'elle sera la meilleure attitude à adopter. Merci.

M. LE PRESIDENT : Bien, pour l'instant pas de réponse. Y a-t-il d'autres questions ? Quelqu'un souhaite intervenir.

MME RICART : Oui, c'est encore moi

M. LE PRESIDENT : Evelyne, je vous en prie.

MME RICART : C'est pour répondre à Michel, merci. C'est vrai que quelque part sur les assainissements non collectifs, l'agence de l'eau ne subventionne plus les réhabilitations, sauf dans certains cas particuliers, c'est-à-dire si on est dans un périmètre de captage d'eau, ou dans un périmètre d'un bassin aquatique, y a quand même certaines conditions. Ceci dit malheureusement nous on n'est pas concerné.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres questions ? Parfait. Je remercie en votre nom le Bureau d'Etudes COGITE pour cet excellent travail. Évidemment nous travaillerons ensemble sur la suite. Je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui ont travaillé très activement sur ce dossier épineux que nous n'avons pas sollicité, comme le rappelait Jeannot BURON. Je vais vous demander mes chers collègues si vous êtes d'accord d'approuver les comptes rendus des Conseils Communautaires du 28 novembre 2018 et du 19 décembre 2018. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques ? Je les soumetts à votre approbation. Ils sont adoptés à l'unanimité, merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions sur les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations consenties ? Dont vous avez le détail, et vous avez d'ailleurs également, le détail des marchés inférieurs à 25 000 euros. Y a-t-il des questions particulières ? Pas de questions ? Nous allons passer aux délibérations, et je passe pour la 1^{ère} délibération, la parole à Monsieur Patrick VIGNES.

DELIBERATION N° 1

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

APPROBATION AVENANT N° 7 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC PARC DE L'ADOUR

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

APPROBATION AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA ZAC SEMEAC SOUES ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES ET LA CATLP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE REGI PAR UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - AVIS DE LA CA TLP SUR LE PROJET DE

PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LA COMMUNE DE LOURDES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE REGI PAR UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions à poser à Monsieur VIGNES ? Pas de questions ? Je sou mets donc cette proposition à votre approbation. Y a-t-il des abstentions ?

M. VIGNES : Si une question.

M. LE PRESIDENT : Qui ? Monsieur RODRIGUEZ.

M. RODRIGUEZ : Est-ce que le règlement comprenant les prescriptions relatives à l'insertion des projets et la mise en valeur du patrimoine, aura une incidence financière sur la Communauté de Communes ?

M. LE PRESIDENT : C'est une question ?

M. RODRIGUEZ : Oui.

M. LE PRESIDENT : Parce que j'étais en train de faire voter.

M. RODRIGUEZ : Quand vous avez dit y a des questions, je levais le doigt mais vous regardiez de l'autre côté.

M. LE PRESIDENT : Je suis désolé, mais je vous promets que maintenant je ne regarderai que vers vous.

M. RODRIGUEZ : D'accord. Alors est-ce que ça aura une incidence financière pour la Communauté de Communes ?

M. LE PRESIDENT : Non.

M. RODRIGUEZ : Non ?

M. LE PRESIDENT : Non. Alors je regarde tout le monde, y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6

DEFINITION D'UNE COMPETENCE FACULTATIVE : AMENAGEMENT DE LA VELO-ROUTE V81 ENTRE SAINT-PE-DE-BIGORRE ET TARBES

M. BEAUQUESTE : Alors je vais vous lire d'abord la délibération, et après je vous ferais un peu l'historique de ce projet.

Lecture de la délibération

M. BEAUQUESTE : Alors je vais vous faire un peu d'historique. C'est un travail que nous avons mené depuis je pense plus de 6 ans, puisque j'en avais parlé au début à la Communauté de Communes du Pays de Lourdes avec l'ancien Directeur qui était Monsieur BENTZ, donc vous voyez je pense qu'il est parti depuis 6 ans, et on avait déjà regardé le tracé parce qu'il y avait un point difficile qui était la traversée de Lourdes, depuis le bois de Lourdes à cause de la Grotte, donc vous voyez ça fait un moment. Et c'est vrai que je me suis senti tout seul à un moment sur ce projet, j'étais Conseiller Général et je n'avais pas trop été soutenu par le Conseil Général, ça devait pas faire partie des priorités, et avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay nous avons continué à pousser ce projet et à le défendre, puisque ce projet était porté par la Communauté de Communes du Pays de Nay, et des autres Communautés de Communes depuis Bayonne, et s'arrêter à Lestelle-Bétharram, à l'entrée des Grottes de Bétharram qui sont sur le territoire de Saint-Pé. J'en suis arrivé à dire si on ne le veut pas dans le département cette belle route, qui est quand même un projet très intéressant, c'est pas grave ça s'appellera vélo-route Bayonne-Saint-Pé et moi il me reste 3 panneaux à mettre pour arriver à Saint-Pé et donc j'étais prêt à mettre 3 panneaux et ça m'allait très bien. Et ayant un peu égratigné certaines personnes, j'étais content quand même au niveau du Conseil Général d'avoir eu le soutien, et je les remercie, de Jean-Christian PEDEBOY qui s'occupait des transports, de Louison ARMARY au niveau de l'Office Départemental des Sports, ainsi que Bruno VINUALES en tant que membre à l'époque du Pays des Gaves, il n'en était pas encore le Président. Et donc ce projet a été relancé, un chargé de mission a été embauché par le Conseil Général pour nous aider à porter ce projet, mais comme sur l'ensemble du territoire ce projet était porté par les agglos ou les Communautés des Communes, donc il nous est demandé que ce soit la Communauté des Communes, la Communauté d'Agglomération pardon, qui porte ce projet. Voilà un peu pour l'historique. Il faut savoir qu'il y a un financement environ entre Europe, parce que c'est un projet européen de vélo-route qui monte jusqu'à 80%. En parlant de retombée, sur le Val de Loire y a des retombées annuelles de 8 millions d'euros, de gens qui logent sur le secteur, qui font réparer leur vélo, qui achètent des vélos, qui achètent à manger, qui se logent. Et sur les Charentes il y a environ 6 millions d'euros de retombé sur le territoire, de la traversée des Charentes. Voilà, ce projet a reçu l'aval à l'unanimité l'autre jour de la commission des sports, et la commission des travaux puisque nous étions réunis ensemble, dont je remercie les gens de ces 2 commissions d'avoir à l'unanimité voté ça, et c'est vrai qu'ils étaient très enthousiastes à ce projet. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Claude, je pense que tout le monde a bien compris que les Pyrénées Atlantiques ont déjà réalisé une bonne partie de l'ouvrage, ainsi que la Haute-Garonne. Il nous appartient de faire en sorte que le lien puisse se réaliser, et pour qu'il se réalise il faut aller de Saint-Pé à Tarbes. Ensuite on ira vers Saint-Bertrand-de-Comminges, etc. Je précise que cette prise de compétence impliquera une décision prise par l'ensemble des Communes de l'agglomération. Vous recevrez la délibération rapidement et vous aurez ensuite 3 mois pour délibérer après réception. Vous aurez le modèle de la délib. S'il n'y a pas de réponse cela vaudra accord. Il s'agit là de prendre cette compétence facultative et de nous inscrire dans le prolongement de cet itinéraire vélo-route qui ira de Bayonne à Perpignan. La question de Madame BOURDEU, est-ce qu'il y a une incidence financière ? Oui, puisque vous avez noté le rapport, l'itinéraire doit être balisé, il doit répondre à des critères de linéarité, de sécurité, de continuité, de jalonnements et de balisages. Il faudra aussi mettre en œuvre un service d'entretien et usage adapté à tous les cyclistes y compris les moins expérimentés et

entraînés. Le vélo électrique ? Aucun problème. Est-ce qu'il y a des questions sur cette prise de compétence ? Monsieur LEHMANN.

M. LEHMANN : On ne se voit pas très souvent, mais bon. Le projet est incontestablement intéressant pour les cyclistes. Je me pose simplement une question sur la logique de l'itinéraire, en me mettant à leur place. On projette de faire un itinéraire le long du piémont des Pyrénées, et à quoi ça sert vraiment d'envoyer les cyclistes sur l'agglomération tarbaise, plutôt que de leur faire passer, les faire rejoindre le Comminges par les cols, le col d'Aspin, etc., Peyresourde. On envoie des cyclistes en ville pour les faire repartir en direction du Comminges, voilà je ne comprends pas trop.

M. LE PRESIDENT : Beaucoup nous on dit qu'ils souhaitaient qu'il en soit ainsi, parce qu'ils voulaient passer par Odos.

M. BEAUQUESTE : Voilà c'était ça.

M. LE PRESIDENT : Jean-Claude tu peux répondre s'il te plait.

M. BEAUQUESTE : Oui. En fin de compte cet itinéraire n'a rien à voir avec les itinéraires de cols, c'est justement le contraire. C'est pour que les familles, tout le monde puisse utiliser cet itinéraire avec très peu de dénivelé. Sur une journée de vélo il y a très peu de dénivelé, et d'ailleurs ça fait partie de la charte européenne ou il faut pas un pourcentage de tant de dénivelé sur une journée de vélo. Et justement c'est intéressant la question, parce que cette vélo-route est parallèle à la route des cols justement, et se veut complémentaire pour permettre aux familles, des fois où il y a le mari, ou la femme qui fait du vélo qui va faire la route des cols, de se rejoindre à un endroit bien précis le soir pour que toute la famille puisse faire du vélo, aussi bien les enfants que celui qui fait beaucoup moins de vélo avec celui de la famille, que ce soit homme ou femme, parce que les femmes sont maintenant bien meilleures en vélo que les hommes bien souvent, dans tout d'ailleurs, puissent faire le tracé dans les cols. Et elle se veut aussi un accès directement au vélo-route aussi existante, comme celle qui monte à Cauterets en passant par Lourdes, y a un endroit où on pourra rattraper la route qui monte à Cauterets et ce sera le même cas dans la Vallée d'Ossau au Pays Basque. Voilà ce sera perpendiculaire à ces routes. Et de plus, j'ai oublié de le dire, on a un projet avec le Pays des Gaves toujours le Béarn, et un projet d'itinérance en canoë-kayak, qui va partir d'Argelès jusqu'à Orthez pour commencer, voir jusqu'à Bayonne après, il sera parallèle à ce projet et ça permettra de développer aussi des lieux d'animation, des lieux de restauration, des lieux de location aussi bien de vélo que de canoë-kayak, il y a un projet avec la SNCF pour que des trains, les petits trains régionaux soient équipés aussi dans les wagons de système pour porter aussi bien les vélos que les canoës. C'est lié, c'est voulu.

M. LEHMANN : Oui j'ai vu récemment aussi que la Communauté de Haute-Bigorre envisagé de nous solliciter pour une connexion sur un tracé aussi qui descendrait de la Haute-Bigorre à Tarbes.

M. BEAUQUESTE : C'est ça. Et la Vallée d'Aure aussi.

M. LE PRESIDENT : On vous gêne pas trop tous les 2 ? Vous pouvez continuer votre dialogue allez-y. Continue Jean-Claude si tu le souhaites.

M. BEAUQUESTE : Non j'ai répondu.

M. LE PRESIDENT : Une question. On a évoqué le coût parce qu'il y aura un investissement, je n'ai plus le détail de l'investissement, mais si ma mémoire est bonne, peut être t'en souviens-tu Jean-Claude ?

M. BEAUQUESTE : 350 000 euros.

M. LE PRESIDENT : Oui merci. Mais l'essentiel des travaux c'était surtout entre Saint-Pé et Lourdes, et y a Juillan je crois ?

M. BEAUQUESTE : L'essentiel des travaux sont un passage sur le derrière de Saint-Pé, les Grottes de Bétharram pour rejoindre Rieulhès, le bois de Lourdes et arriver à la Grotte. Y a un passage-là qui est sur un chemin rural de Saint-Pé et qui doit faire à peu près 2 kilomètres et c'est le seul qu'il faut vraiment goudronner, ainsi qu'à Juillan il y a un passage, je suis incapable de dire le nom du chemin. Après le tracé le Bureau d'Etudes est en train de travailler là-dessus.

M. LE PRESIDENT : Avez-vous d'autres questions ? Oui, Bruno VINUALES.

M. VINUALES : Merci Président. Je voudrais confirmer, en effet, qu'à l'époque Jean-Claude avait été avant-gardiste et précurseur, parce qu'aujourd'hui ce tracé, il faut bien comprendre qu'il correspond à une typologie de clientèle différente dans le cyclotourisme. On sait que ces filières sont en pleine expansion et pour avoir envoyé des commerciaux au plus grand salon de Hollande, je peux vous dire que les tour-opérateurs ils sont complètement emballés, ils sont sur les starting-blocks ils attendent qu'une chose, c'est qu'on ouvre la route. Parce que partir de l'Atlantique pour rejoindre la Méditerranée avec les Pyrénées en technicolor, c'est un projet qui les rend dingues. Donc voilà pour corroborer que derrière il y a bien du tourisme et y a bien de l'économie.

M. LE PRESIDENT : Merci de ce témoignage. Y a-t-il d'autres questions ?

M. BEAUQUESTE : Oui sur ça je voudrais rajouter quelque chose d'ailleurs, depuis qu'on a lancé ce projet, il faut savoir que sur Saint-Pé on a installé un Anglais qui va organiser des stages, qui organise déjà des stages dans les Pyrénées de vélo pour les Nord-Américains, les Canadiens, les Australiens, tous les anglophones, et les Anglais avec un gros potentiel de dépenses, et quand il a su que ce vélo-route justement allait passer par Saint-Pé, il a décidé de s'installer à Saint-Pé justement pour tout ça, pour permettre aux gens qui sont en stage chez lui d'aller aussi bien faire les cols, que les gens en moins bonne condition physique ou plus tranquille prendre ce tracé. Et c'est le second gîte qui s'installe chez nous, sur notre territoire de Saint-Pé, dans le but d'organiser des stages de vélos et faire ces connexions avec les différents tracés des Pyrénées.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7

CONVENTION DE PARTAGE DE FRAIS ENTRE LA COMMUNE D'IBOS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES - REHABILITATION DU CHEMIN DE GRAVE BEDADE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Est-ce qu'il y a des questions ? Je remercie Monsieur le Maire d'Ibos d'avoir pris 20% de ces dépenses. Tu veux dire quelque chose Denis ?

M. FEGNE : Non.

M. LE PRESIDENT : Même pas de remercier l'agglo de prendre 80% ?

M. FEGNE : Si vous trouvez que c'est trop 20% on peut baisser.

M. LE PRESIDENT : C'est vrai que c'est les gens du voyage. Monsieur Jean-Michel LEHMANN.

M. LEHMANN : Merci Monsieur le Président. On peut imaginer facilement qu'il y a eu des démarches infructueuses de demandes d'entretien par la Communauté elle-même, avant d'en arriver là.

M. LE PRESIDENT : Le problème Monsieur LEHMAN c'est qu'il faut aller voir. C'est un chantier énorme, épouvantable. Il y a quelques années on a déjà réalisé cette opération ensemble, Grand Tarbes à l'époque et Ibos, mais c'est quasiment une déchetterie. Et les agriculteurs qui ont leur propriété autour et travaillent dans ce décor-là, n'en peuvent plus. Voilà pourquoi nous avons décidé de refaire ce qu'on a fait y a 5-6ans.

M. FEGNE : C'est ça.

M. LE PRESIDENT : Et bien de tout nettoyer et on sait très bien que dans 5-6 ans il faudra recommencer.

M. LEHMANN : La question que j'allais poser. Et quid de la suite, pour éviter que ça reprenne ces proportions.

M. FEGNE : On essaye de sécuriser.

M. LE PRESIDENT : Alors la bonne question, je le dis sous le contrôle de Denis. A l'époque pour que ça ne se reproduise pas on a installé une barrière solide. Elle n'a tenu que quelques mois et a été saccagée. Évidemment après les gens ont continué à rentrer. Mais on ne va pas deviner longtemps sur le comportement de certaines personnes. Le problème est réel et sérieux. Franchement si vous avez des solutions pour que ça ne se reproduise pas, nous sommes preneurs. Tous ceux qui ont autour de leur territoire, ou des aires d'accueil, ou ce qui est le cas ici, des gens du voyage envahissants, savent ce que tout cela veut dire. Oui André, André BARRET.

M. BARRET : Je voudrais rajouter quand même que les déchets qui ont été déposés sur ce chemin, ne sont pas uniquement du fait des gens du voyage. Y a beaucoup de personnes comme nous qui vont débarrasser leurs déchets, et c'est vrai que ça a demandé une négociation un peu rude avec les agriculteurs, parce qu'ils ne voulaient absolument pas faire reboucher le chemin, là je laisse la parole à Denis il en sait mieux que moi.

M. LE PRESIDENT : C'est exact. C'est la démonstration du civisme le plus remarquable, l'effet d'aubaine quand on voit qu'il y a des déchets qui sont déposés quelque part, certains vont déposer les leurs en même temps. Denis.

M. FEGNE : Enfin on ne va pas épiloguer là-dessus. Mais il faut aussi noter un autre point, c'est la pollution d'un ruisseau qui est limitrophe entre Tarbes et Ibos, et qui s'appelle la Garounère, et donc d'ailleurs y a une emprise d'une partie qui est sur Tarbes, et une partie qui est sur Ibos, une partie c'est Tarbes-Lourdes-Pyrénées et une partie c'est l'Etat, c'est à peu près sur 800 mètres et il y a une pollution terrible de ce ruisseau qu'il va falloir aussi traiter.

M. BARRET : Et des travaux de sécurisation qui sont prévus par la commune d'Ibos, devraient empêcher tout transport de déchets. Devraient je dis.

M. LE PRESIDENT : Parfait. Merci Messieurs. Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°8

DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues pour parfaire votre information sur le projet vélo-route, je vous précise que sur les 350 000 euros, il y a des dépenses sur d'autres communes, mais principalement 131 000 euros sur le secteur Saint-Pé, 149 000 euros sur le secteur Juillan, et 29 000 euros sur le secteur Tarbes et alentour. Voilà. Nous passons au point suivant Monsieur FEGNE.

DELIBERATION N° 9

DM N° 1 - BUDGET PRINCIPAL CATLP 2019

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 108 voix pour et 10 abstentions.

DELIBERATION N° 10

DM N° 1 - BA CAP AERO 2019

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur, Cher Président. Je suppose qu'il n'y a pas de questions particulières ? Monsieur RODRIGUEZ François allez-y.

M. RODRIGUEZ : On peut en savoir un peu plus sur le dossier Renard, parce que bon j'en connais un à Bordères et s'il vient nous voir à la Maire, et si on paye ces sommes-là au niveau de la communauté d'agglo, peut-être que quand il viendra à la Mairie on pourra dire qu'il a déjà été servi.

M. LE PRESIDENT : Je vais vous répondre tout de suite. Monsieur RENARD et son épouse, d'ailleurs tous les 2 sérieusement handicapés, sont installés sur un terrain de Cap Aéro. Nous avons prévu d'engager cette procédure dans l'hypothèse où l'entreprise Toupnot achèterait le terrain et viendrait s'installer. Si l'entreprise Toupnot ne vient pas, je vous dis tout de suite que je ne souhaite pas expulser ces personnes, même si elles occupent une partie de l'espace illégalement. Donc s'ils viennent à Bordères vous pouvez leur faire cette réponse.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11

DM N° 1 - BA ZI DE SAUX

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Denis. C'est le fameux terrain qui se trouve le long de la route de Lourdes à l'entrée de la zone d'activités, qu'on avait décidé d'acquérir il y a plus d'un an, pour pouvoir justement réaliser un aménagement paysager de l'entrée de cette zone d'activités. Je rappelle l'histoire, nous avons trouvé un accord avec le propriétaire à l'époque pour le lui acheter à 150 000 euros, évaluation des domaines, et 3 jours avant la signature, il a fait savoir qu'il ne signait plus l'acte, et que le prix du terrain passait de 150 000 euros à 240 000 euros. Je lui ai dit très bien vous vous le gardez. Et dernièrement ils sont revenus vers nous en nous demandant de l'acheter, je crois, 180 000 euros etc., et nous avons proposé le prix de l'évaluation des domaines de l'époque, 150 000 euros plus 10%, soit 165 000. Ce coup-là, l'aménagement paysager, sur lequel certains ont travaillé, pourra être réalisé je l'espère. Monsieur LACOSTE s'emparera de ce projet avec la même célérité que l'aménagement du rond-point à la sortie d'autoroute ouest. Il est parti ou quoi ? Dommage. C'était un petit clin d'œil, parce que moi je trouve toujours que ça ne va pas assez vite, mais bon, il y a des procédures. Y a-t-il d'autres questions ? Ah il est là. J'ai dit que c'était un clin d'œil.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12

DM N° 1 - BA ZA DU GABAS ET DE ST PE 2019

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président FEGNE. Je profite de cette délibération pour remercier les élus qui sont venus la semaine dernière participer avec Monsieur le Maire de Luquet, avec Madame le Maire de Gardères, à l'inauguration du Pôle Artisanal du Gabas. Merci à ceux qui sont venus. Je comprends très bien qu'en fin de matinée il est difficile de se libérer. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION CFE, TH, TFB, TFBN POUR L'ANNEE 2019

Lecture de la délibération

M. LAHOILLE : Allez ! Moment difficile pour vous comme pour moi, parce qu'on va voter les taux de ce que l'on va payer dans le courant de l'année. Je remercie quand même, parce qu'on va être un peu tenu par la délibération précédente, la 9, puisqu'on a voté déjà des dépenses supplémentaires. Ça c'est la poule qui va avant les œufs.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président LAHOILLE, Jean-Claude vous avez la parole.

M. LASSARRETTE : Merci Monsieur le Président. Il nous est donc proposé ce soir de voter les mêmes taux que l'année dernière. Sachant que le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières 2019 est de 1,022, le contribuable subira à taux constant une augmentation significative des taxes de plus 2,2%. Or depuis 19 semaines personne ne peut ignorer le mouvement citoyen qui secoue notre pays. Je ne parle évidemment pas des

sauvages qui dévastent les magasins et attaquent les forces de l'ordre. Je parle de ces femmes et de ces hommes silencieux depuis très longtemps soutenu par la grande majorité des Français, qui n'en peuvent plus de l'injustice sociale, de la baisse de leur pouvoir d'achat, et tout particulièrement du poids des taxes. Nous avons été élus par ces personnes et il paraît difficile de continuer comme si rien ne se passait à l'extérieur de cette assemblée. Mettre à leur disposition des cahiers de doléances, c'est bien, mais les citoyens attendent beaucoup plus de leurs élus, et ce serait une erreur d'ignorer leurs attentes. Vous l'avez compris, je suis pour ma part, favorable à une baisse significative des taux. D'autant que notre territoire a besoin d'attractivité, et la fiscalité locale est un levier majeur pour encourager les entreprises à s'installer, et les ménages à rester, mieux encore à revenir ici. En effet, alors que la démographie progresse en région Occitanie, seuls 3 départements perdent des habitants, le Lot, la Lozère et malheureusement les Hautes-Pyrénées. Moins de ménages et moins d'entreprises, c'est moins de produit fiscal et moins de dotations de l'Etat. La baisse des taux, c'est arithmétique, provoquerait une baisse du produit fiscal pour l'agglo. Certes les premières années seraient difficiles et il faudrait revoir notre politique d'investissement, en privilégiant les opérations à fortes valeurs ajoutées, en matière d'emploi et de création de richesses. Mais ne vous y trompez pas l'objectif recherché est bien de bénéficier de recettes fiscales les plus importantes possibles. Ce serait le cas à moyen et long terme, si nous votons une fiscalité incitative au profit de la population, et des entreprises. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur LASSARRETTE. Intervention tout à fait pertinente, qui néanmoins mérite d'être complétée par les remarques suivantes. D'abord il y a en 2019 une diminution très significative des contribuables qui paient la taxe d'habitation. Le produit attendu de la taxe d'habitation représente 19 millions, et celui sur la contribution foncière des entreprises 41 millions. Ce sont les entreprises qui contribuent le plus. Si on diminue de 1%, ça fait 198 000 euros divisés par des dizaines de milliers de contribuables, ce qui représente une diminution symbolique pour qu'elle vienne servir comme vous le souhaitez, et vous avez raison, les foyers en difficultés. Je pense qu'il est important et beaucoup de Maires l'ont compris, dans le vote de leur budget il est important de ne pas charger la barque. Je rappelle que les communes de Tarbes et de Lourdes ont été très sérieusement contributives, et sérieusement impactées par la diminution de la recette liée aux impôts fonciers. Diminution qui a bénéficié aux bailleurs sociaux, lesquels bien évidemment, se sont engagés avec ces diminutions, à réaliser des travaux, des ouvrages dans les quartiers défavorisés, à contribuer à l'embauche de personnes, d'animateurs, etc. Il y a un effort collectif. Je ne pense pas que nous soyons nous Communauté d'Agglomération, la structure la plus pénalisante au niveau des particuliers, c'est-à-dire de ceux qui paient la taxe d'habitation. Maintenant je comprends votre intervention, j'en soutiens le fond, mais il faut que nous puissions faire face aux engagements qui sont les nôtres, notamment quand il s'agit d'accompagner la création d'entreprises, c'est-à-dire la création d'emplois. C'est un cercle vicieux, nous essayons malgré tout de nous inscrire dans une volonté de redynamiser le territoire. Monsieur DUBARRY.

M. DUBARRY : Merci Monsieur le Président. Donc je constate que ces taux c'est les mêmes que ceux qui avaient été votés en 2017 et en 2018, donc là il n'y a pas de soucis. Sauf, comme vous le savez, ce ne sont pas les taux qui figurent sur les feuilles d'imposition des ménages. Puisque certaines communes sont sur un lissage positif, et d'autres communes sur un lissage négatif. Donc partant de là, je considère que les communes qui sont sur un lissage positif, l'attribution de compensation ayant été figée en 2017, il faudrait que ces taux s'accompagnent également d'une révision de l'attribution de compensation. Merci.

M. LE PRESIDENT : Je me permets, Monsieur DUBARRY et ça s'adresse à tous nos collègues de vous rappeler que c'était une proposition qui avait été faite en 2017. Ce n'est pas le mode de répartition qui a été choisi. On ne va pas revenir maintenant sur un mode de partage des contributions qui n'a pas été choisi en 2017. Alors là aussi sur le fond on peut vous comprendre, mais on a choisi une autre méthode et tout le monde était d'accord. Monsieur LEHMANN.

M. LEHMANN : Moi j'ai la volonté qu'il y ait une retranscription précise, par nos amis de la presse, de cette situation pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté. Effectivement ça été esquissé par Jacques LAHOILLE, repris par Michel DUBARRY, du fait de la non, de l'impossibilité, ou de la non-volonté à l'unanimité d'instaurer l'attribution libre de compensation, c'est une progressivité qui a été retenue. Et donc il faut dire, et clairement, que pour environ 80% de notre population, il va y avoir une augmentation des taux de la fiscalité pendant 13 ans encore. Voilà c'est la réalité. Simplement pour que les choses soient très claires en termes de communication et d'information, et que la vérité ne soit pas déformée en disant la fiscalité n'augmentera pas au sein de l'agglomération. C'est juste une précision que je souhaitais rapporter aussi.

M. LE PRESIDENT : Qui souhaite intervenir encore ? Monsieur MONTROYA.

M. MONTROYA : Oui moi je souscris totalement aux propos de notre collègue LASSARRETTE. D'autant plus que nous sommes dans un bassin, réputé d'ailleurs par un niveau de pauvreté élevé. Mais les taux et la baisse de la taxe, non pas de la taxe foncière, mais de la taxe d'habitation, elle s'accompagne d'autres hausses ou d'autres taxes. On a par exemple la taxe spéciale, qui est appelée à progresser, et on a la GEMAPI qui est également appelée à progresser. Donc la fiscalité, et ce qui était d'ailleurs recherché par le législateur dans le cadre de la loi NOTRe, c'est moins de dépenses publiques mais au niveau national, tout en sollicitant les moyens fiscaux que l'on dispose dans les territoires. Donc les différentes taxes sont appelées à augmenter sur l'ensemble des agglomérations. Ça c'est un processus qui a débuté et qui ne s'arrêtera pas de sitôt.

M. LE PRESIDENT : Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Si j'ai bien compris pour la presse, puisque vous êtes soucieux que vos remarques soient bien prises par la presse. Y en a-t-il d'autres ?

Proposition adoptée à la majorité avec 101 voix pour, 2 voix contre et 15 abstentions.

DELIBERATION N° 14

VOTE DE LA FISCALITE SUR LES ORDURES MENAGERES : TEOM / TEOMI

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Jacques.

M. LAHOILLE : Qui n'a pas compris ? Je donne des cours particuliers. Payants.

M. LE PRESIDENT : Merci Jacques. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ? Jean-Claude BEAUQUESTE.

M. BEAUQUESTE : Oui. Moi sur ce sujet je m'abstiendrai. Il y a le Président du SYMAT, il doit savoir pourquoi. Tout simplement parce qu'on a un taux, comme avec l'ancienne CCPL, et à Saint-Pé il y avait le ramassage jusqu'à maintenant, le ramassage prévu dans ce taux des déchets verts, qui ne vont plus être ramassés par le SYMAT, et qui représente une somme de 12 000 euros. Donc nous le fait d'avoir intégré l'agglomération et donc indirectement ou directement le SYMAT, la commune de Saint-Pé a une perte de 12 000 euros, soit donc le SYMAT doit baisser le taux de la commune de Saint-Pé à hauteur du travail qui n'est pas effectué, du ramassage des déchets verts, ou tout simplement laisser le même taux et continuer à ramasser les déchets verts. Donc je comprends que c'est compliqué pour lui, parce que tout simplement il faut l'égalité sur le territoire, il faut le même traitement, et il n'a pas été prévu dans le nouveau marché le ramassage des déchets verts de Saint-Pé, mais vous comprendrez

que par rapport à mon Conseil Municipal et ma population, qu'on ne peut pas accepter de payer aussi cher le ramassage d'ordures ménagères et avec un ramassage de déchets verts en moins. Voilà. Donc je m'abstiendrai sur ce vote.

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Claude. Y a-t-il d'autres interventions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 116 voix pour et 2 abstentions.

DELIBERATION N° 15

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIBRE DSR CIBLE ET RECTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION LIBRE DE BORDERES-SUR-L'ECHÉZ

Lecture de la délibération 1^{ère} partie

M. LAHOILLE : J'ai bien précisé et il l'a répété à plusieurs reprises, aucune commune, aucune commune n'a fait une démarche, ou n'a sollicité quoi que ce soit à la Communauté d'Agglomération. Il y a eu des démarches faites au niveau de la Préfecture, mais pas là.

Lecture de la délibération 2^{ème} partie

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Bien vous vous souvenez chers collègues qu'en décembre, devant l'émoi suscité par certains de nos collègues face à la situation qui était là leur, puisqu'ils avaient cessé de remplir les conditions pour être éligibles à la troisième fraction de la DSR, cela se traduisait par des pertes significatives. J'avais alors proposé que nous fassions, une nouvelle fois, acte de solidarité à leur égard. C'est ce qui a été décidé. Vous noterez les communes inscrites. Il faudra que chacune des communes nous fasse part de leur accord. Nous avons même inscrit la commune de Bernac-Debat soit 17 000 euros, alors que le Maire avait dit « moi, je demande rien. » J'ai souhaité que votre commune soit inscrite. Vous nous ferez part de votre accord.

M. DUBARRY : Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Si vous n'êtes pas capable d'avoir une vision globale des choses c'est bien triste. Là y a un acte de solidarité, ça donne du sens à notre Communauté d'Agglomération.

M. DUBARRY : Est-ce que je peux rectifier ?

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas toujours simple, on le sait mais je trouve que ça va plutôt dans le bon sens. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. DUBARRY : Oui Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Oui.

M. DUBARRY : C'est juste une rectification

M. LE PRESIDENT : Allons bon, allez-y.

M. DUBARRY : Pour Bernac-Debat c'est pas 17 000, c'est 11 503.

M. LE PRESIDENT : C'est 11 503 pour 2019 et 5 751 pour 2018 soit 17 254 euros.

M. DUBARRY : Ah oui et bien sûr si on ajoute les années effectivement.

M. LE PRESIDENT : C'est les deux sommes que vous allez toucher.

M. DUBARRY : Je vous ai déjà dit mon sentiment lors du précédent Bureau Communautaire, je pense que ce n'est pas utile d'alourdir les débats là-dessus.

M. LE PRESIDENT : Parfait !

M. DUBARRY : Je considère que si les communes ne s'étaient pas mobilisées autour de ça, personne n'aurait bougé et en particulier pas l'Etat, puisque c'est aussi l'Etat qui devait compenser. C'était mon sentiment et je pense aussi que vous pouvez le comprendre. Notamment ça a fait bouger les choses, c'est pas que nous qui avons fait bouger les choses, il y a d'autres communautés de communes qui ont dû se mobiliser, puisque l'Etat doit compenser déjà la moitié alors qu'au départ il n'était rien prévu.

M. LE PRESIDENT : Exact.

M. DUBARRY : Voilà. Donc pour une fois qu'on peut en prendre un peu, on va pas se gêner.

M. LE PRESIDENT : Je croyais que vous ça vous intéressait pas ?

M. DUBARRY : Je verrai ce que dit mon conseil. Peut-être qu'il y aura 10 abstentions et 5 pour.

M. LE PRESIDENT : D'accord, on verra ça. Jean-Claude CASTEROT.

M. CASTEROT : Tout d'abord je tiens à remercier et saluer le travail de notre ami Michel DUBARRY et de Madame le Maire d'Aurensan. Donc c'est quand même eux qui ont soulevé ces problèmes récurrents. Alors je veux préciser ici que c'est pas un acte de charité que vous faites, la DSR Cible nous étions éligibles avant de rentrer à la Communauté d'Agglomération. Il se trouve qu'aujourd'hui par un classement qui nous a été expliqué par des artifices de la Préfecture, pour certains nous sommes passés au-delà du rang 10 millièmes. Vous m'expliquerez comment du rang 3 millièmes la commune de Geu est passée au rang 12 ou 13 millièmes. Si y a des scientifiques ici dedans j'accepte leurs explications, parce que je vous confirme que quand nous sommes sortis, parce que nous avons été une délégation complète, reçue par la Préfecture et à l'issue, et je remercie également Monsieur REVILLER qui nous a accompagnés, évidemment nous sommes sortis comme nous étions rentrés. Et aujourd'hui ce que vous faites pour certaines communes, j'ose espérer que nous le faisons pour d'autres communes qui seront dans les mêmes cas. Parce que nous n'avons pas demandé avec l'intégration de la collectivité à ce que nous perdions cette DSR Cible.

M. LE PRESIDENT : Monsieur CASTEROT adressez-vous à l'Etat.

M. CASTEROT : Je voudrais pas que ça soit considéré comme un acte de charité.

M. LE PRESIDENT : Je n'ai jamais parlé de charité, j'ai parlé de solidarité.

M. CASTEROT : Non mais.

M. LE PRESIDENT : De solidarité. Je suis désolé Monsieur CASTEROT, nous n'étions pas obligés de proposer que cet acte de solidarité.

M. CASTEROT : Oui, oui.

M. LE PRESIDENT : Je maintiens c'est bien un acte de solidarité communautaire. Et en effet Madame Evelyne RICART, merci et Monsieur DUBARRY aussi ils ont posé le problème quand ils se sont aperçus de la difficulté. Pour que le mot Communautaire ait un sens, il faut faire preuve de solidarité. Comme on l'a fait quand on a créé les 450 000 euros de fonds d'aide aux communes. Madame RICART.

MME RICART : Oui, merci Monsieur le Président. Oui bon c'est vrai que le travail que nous avons mené au niveau de la Préfecture, moi j'ai été scandalisée franchement par l'attitude du secrétaire. Parce que quand on sort d'une telle réunion et qu'on vous dit mais enfin quand même vous deviez vous y attendre parce que des petites communes rurales qui rentrent dans une Communauté d'Agglomération ne peuvent être que perdante. Texto, la phrase je vous la répète texto. Et je lui ai répondu non mais attendez, c'est pas nous qui avons demandé à y ailler, c'est la loi NOTRe et on nous y a amenés d'office. Et quand on vous sort ça par rapport à une dotation, moi j'ai été scandalisée. Franchement, après quand on fait passer une voie de presse en disant 15 Maires en colère, il faut aussi comprendre pourquoi. Après Monsieur le Président c'est vrai que vous avez fait preuve de solidarité, moi je le reconnais personnellement. Mais il y a aussi le fait quand même que l'Etat s'est désengagé gravement sur ce sujet-là. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT : Je prends bonne note des remarques de Monsieur CASTEROT et des vôtres, concernant votre insatisfaction devant les réponses de l'Etat ou des représentants de l'Etat, mais pour l'instant je n'ai pas entendu beaucoup de remerciements adressés à la Communauté d'Agglomération pour cet acte de solidarité, qui me paraît moi naturel.

MME BOURDEU : Il a remercié Jean-Claude.

M. LE PRESIDENT : Quel Jean-Claude ?

MME BOURDEU : Jean-Claude CASTEROT.

M. LE PRESIDENT : Ah non, il a dit pas de charité. Il ne faut pas exagérer.

M. LAHOILLE : Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Qui veut parler ?

M. LAHOILLE : Jacques LAHOILLE.

M. LE PRESIDENT : Jacques pardon.

M. LAHOILLE : C'est quand même pour préciser. La commission qui y a eu le 19 mars, c'est prononcée à l'unanimité pour cette solidarité intercommunale. Certes je l'ai rappelé quand j'ai fait l'introduction, il y a eu des remarques par rapport au désengagement de l'Etat, et que c'était fort dommageable que ce soit la Communauté d'Agglomération qui prenne le relais. Je rappelle quand même qu'aucune commune n'a sollicité, n'a démarché la Communauté d'Agglomération pour avoir quoi que ce soit, et c'est par rapport au climat qu'il y avait, c'est une proposition du Président qui a été examiné en CLECT et ça été accepté c'est tout. Il n'y a pas de charité, on fait marcher une solidarité intercommunale, même si c'est comment dire, choquant par rapport au désengagement de l'Etat, mais c'est une solidarité intercommunale. Un point c'est tout.

M. LE PRESIDENT : Merci Jacques.

MME RICART : Attendez, excusez-moi Monsieur TREMEGE,

M. LE PRESIDENT : Oui Madame RICART ?

MME RICART : C'est la dernière fois, promis, s'il vous plait.

M. LE PRESIDENT : Vous pouvez parler tant que vous voulez.

MME RICART : Merci beaucoup. Mais dans mon allocution j'ai quand même remercié TLP.

M. LE PRESIDENT : Mais vous oui. Vous êtes la seule.

MME RICART : Ah non vous avez dit personne n'a remercié.

M. LE PRESIDENT : Non à part vous.

M. CASTEROT : Merci pour les autres.

M. DUBARRY : Merci Président.

M. LE PRESIDENT : Je soumetts donc cette proposition à votre approbation. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur DUBARRY vous êtes d'accord ?

M. DUBARRY : Faut pas insister.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16

PETR PLVG - ADOPTION NOUVEAUX STATUTS ET MODIFICATION D'UN DELEGUE TITULAIRE EN SUPPLEANT

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Annette.

MME CUQ : Je ne le savais pas, mais bon. J'aurais voulu qu'on rectifie mon nom. CUQ

M. LE PRESIDENT : Il n'y a pas de C, exact. Voilà il est rectifié chère Madame.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE TARBES POUR L'AMENAGEMENT D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL AVENUE PIERRE DE COUBERTIN

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18

CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Christian. Avez-vous des questions à poser à Monsieur le rapporteur sur ce rapport ? Qui c'est qui lève la main, je ne le vois pas ? Monsieur MONTOYA. Monsieur MONTOYA vous avez la parole.

M. MONTOYA : Oui, merci. Et bien mes chers collègues, j'ai lu attentivement le rapport, et contrairement d'ailleurs à l'étude qui a été faite sur l'eau, qui elle ne s'immisce pas dans les choix politiques, là cette étude elle évacue complètement la régie, et dont ce ne serait pas la vocation des collectivités d'avoir du transport en régie, et elle préconise effectivement, cette étude prend parti pour une DSP. Elle repousse d'un revers de manche aussi toute possibilité de gratuité. Or, pour dans le système de transport actuel et notamment pour l'ancienne agglomération de Tarbes, les investissements c'est nous qui les avons réalisés. Les bus sont propriétés publiques, les bâtiments également, il n'y a que le personnel. C'est-à-dire que la société concessionnaire, elle se paye sur la bête, alors que nous pourrions effectivement, nous aurions pu envisager la création d'une régie de transport. Donc c'est quelque chose qui est un peu choquant dans la démarche de l'étude, qui est plutôt un tract, plutôt qu'une étude, un tract néolibéral plutôt qu'une étude d'ailleurs. Et la deuxième question qui me titille c'est la problématique des transports scolaires, quant au droit d'inscription. Pour la gratuité y a au départ des droits d'inscription. Faudrait pas que les droits d'inscription soient en fait un paiement au forfait, ça doit être tout à fait symbolique. Le droit d'inscription si on veut des transports gratuits, faut que ceci soit symbolique, sinon c'est un paiement différé. Ça n'est plus gratuit. L'autre élément qui me chagrine, c'est que ne sont pas abordées les problématiques des communes par exemple qui sont desservies, ou qui desservent d'autres agglomérations. Dans les transports scolaires on peut aller au collège à Vic, on peut aller dans d'autres établissements extérieurs. Or il y a des communes effectivement qui engagent des dépenses à ce propos. Est-ce que là on va dédommager les communes qui engagent ce type de dépenses ? Au titre et au nom de la gratuité.

M. LE PRESIDENT : Qui avait levé la main ? J'en avais vu d'autres.

M. SEVILLA : Oui, ça y est ça marche.

M. LE PRESIDENT : Je vous en prie allez-y.

M. SEVILLA : Oui moi je voulais juste poser une question par rapport au périmètre. Ça serait donc le périmètre entier de TLP qui serait pris en compte, par rapport aux transports scolaires, la gratuité. Ensuite j'aimerais savoir à combien s'élèveront les frais d'inscription ?

M. LE PRESIDENT : Oui la gratuité c'est pour l'ensemble du transport scolaire, sur toute la Communauté d'Agglomération. La deuxième question Jean-Christian, tu peux répondre ?

M. PEDEBOY : D'abord peut être à Monsieur MONTOYA. Il faut savoir que la commission consultative des services locaux s'était déjà réunie au mois de septembre, c'était le 20 septembre 2018 sur ce marché, et qu'elle a émis un avis favorable. On va pas revenir là-dessus. Il y a eu une deuxième, effectivement, réunion c'était je crois le 18 mars, donc pour modifier le marché, mais on ne revient pas sur la délégation de services publics. Ça déjà était vu, tout le monde s'est mis d'accord là-dessus, même si je peux comprendre Monsieur MONTOYA, on s'en est expliqué en commission, sur effectivement son idée d'une régie, on en a longuement discuté, je veux dire que là ça déjà été entériné à plusieurs reprises. Ça c'est pour le premier point. Ensuite c'est ce qui concerne la tarification je crois, en ce qui concerne la tarification, il faut savoir que dans le M.O, dans le cahier des charges, on a demandé à ce qu'on puisse se calquer sur les tarifs d'inscription de la Région. On voudrait harmoniser nos

prix avec la Région, c'est un souhait depuis le départ, et d'ailleurs c'est un souhait du Président, de rendre les transports gratuits comme le fera également la Région dans quelque temps. Pour les frais d'inscription ils seront de l'ordre à peu près de 14 à 16 euros par enfant, c'est ce que pratiquera la Région, d'après ce que j'ai cru comprendre, et c'est ce que nous avons indiqué à notre M.O. Il faut savoir qu'il y a des départements où existe la gratuité, les frais d'inscription varient entre 60 et 110 euros. Il faut quand même que vous le sachiez. Là il va y avoir la gratuité avec des frais d'inscription qui seront quand même relativement mineurs. Ensuite je crois que c'est Monsieur LASSARRETTE qui a parlé du périmètre, à pardon Jacky SEVILLA, le périmètre concernera bien sûr les 87 communes. On couvrira tout le périmètre de l'agglomération au niveau des transports scolaires, bien sûr. Et c'est d'ailleurs pour ça qu'on modifie le marché, pourquoi ? Parce qu'on s'est bien rendu compte que les petites entreprises qui nous ont demandé, justement par l'intermédiaire de certains élus ici présents, de revoir un petit peu les termes de ce marché parce qu'ils se sentaient lésés, ils pensaient ne pas obtenir ces marchés, ou plus exactement les obtenir par le biais de délégations des grosses entreprises, et c'est pour ça que Monsieur le Président a souhaité les rencontrer, nous les avons entendus, et finalement c'est l'objet de la discussion de ce soir on revoit ce marché afin que les petites entreprises puissent participer. Nous avons bien conscience que les petites entreprises font très bien leur travail, et en plus je dirais, ont du matériel très bien adapté. Avec des cars qui sont plus petits, ils font les choses bien comme le faisait avant le Conseil Départemental, avant que ça n'arrive à la Région, et nous voulons nous inscrire dans cette voie-là.

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui. Qui ? Jeannot BURON.

M. BURON : C'est juste une question. Dans les transports scolaires il y a aussi, par rapport aux écoles primaires et autres, l'obligation d'aller à la piscine, et donc il y a des transports scolaires vers les piscines. Alors est-ce que ça rentre dans le champ dont on parle, ou pas ?

M. LE PRESIDENT : Non, ce sont des services spéciaux, c'est les communes qui s'en occupent.

M. BURON : C'était une simple question.

M. LE PRESIDENT : C'est pas dans notre engagement agglomération. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Qui ? Madame CARCAILLON.

MME CARCAILLON : Est-ce que dans le primaire, le matin comme aujourd'hui c'est le Département qui fait le transport, est-ce que nous aussi dans le primaire on aura la possibilité de ces ramassages scolaires gratuits ? Et est-ce qu'entre midi et deux, il y a des communes qui organisent leur transport, est-ce qu'on sera subventionné ou non ? Non ? Je pose la question c'est tout.

M. LE PRESIDENT : Jean-Christian.

M. PEDEBOY : Non ce n'est pas prévu.

M. LE PRESIDENT : Non ce n'est pas prévu. Ensuite ?

MME CARCAILLON : Mais le matin oui ? Le transport scolaire le matin et le soir dans le primaire sera gratuit ?

M. LE PRESIDENT : Oui, absolument.

M. PEDEBOY : Absolument.

MME CARCAILLON : D'accord. Merci.

M. LE PRESIDENT : Ensuite ? Qui ? Je ne vois pas au fond. Allez-y. Serge DUCLOS.

M. DUCLOS : Merci Président. Juste une petite question, on parle du périmètre des 86 ou 87 communes, mais quid des communes qui sont en RPI ou en SIVU ou SIVOM, et qui effectuent le transport scolaire, qui ont la compétence transport scolaire, qui ont des cars, des personnels, comment ça va se passer ?

M. LE PRESIDENT : Jean-Christian. Bonne question.

M. PEDEBOY : On a réuni certaines communes qui sont dans ce cas, on est en train d'y réfléchir bien sûr, et on essaie de trouver la meilleure solution possible. Mais il va de soi que si vous pouviez garder ces compétences, là aussi c'est un certain savoir-faire, vous savez faire jusqu'à maintenant, vous les garderez et on essaiera de vous aider financièrement, voilà ce qui a été dit, je crois qu'il y avait Monsieur REVILLER à la réunion. C'est bien ça Jean-Luc ?

M. LE PRESIDENT : Jean-Luc ? Monsieur REVILLER ?

M. DUCLOS : Nous aider financièrement c'est gentil de votre part, mais le Conseil Départemental nous reversé une contribution. S'il y a une participation, à qui les parents vont payer la participation ?

M. REVILLER : Alors ce qui a été prévu lors des réunions préparatoires, et de la réunion qui s'est tenu avec Jean-Christian PEDEBOY, avec les Syndicats dit AOT de second rang, c'est qu'on conserve les relations, qu'on reprenne les relations qui existaient avec le Conseil Départemental, et qu'on reste sur les mêmes montants financiers. Donc on reste sur une délégation aux AOT, et on verse la même subvention qui vous était versée par le Conseil Départemental. C'est ce qui a été dit lors de cette réunion, et c'est ce qui va être proposé. Donc pour vous ça ne change pas grand-chose sauf que la subvention sera versée, à la place du Département, par la CATLP, c'est ce qu'on a dit à cette réunion.

M. LE PRESIDENT : Serge DUCLOS.

M. DUCLOS : Oui moi toujours, je vous prie de m'excuser, parce que je ne comprends pas tout. Donc au niveau de la gratuité, il n'y aura aucune obligation pour nous de faire la gratuité. Il n'y aura aucune obligation, puisque ce sera nous toujours Maître d'œuvre ?

M. LE PRESIDENT : Absolument.

M. DUCLOS : Parce qu'en fait pour nous, les petites structures comme nous, la gratuité c'est bien beau, mais ce n'est pas la meilleure des solutions pour nos petites structures.

M. LE PRESIDENT : Non pas obligé. Mais il est évident que ça peut poser des problèmes à quelques familles, qui diront à côté c'est l'agglomération qui fait les transports scolaires gratuits, et là parce qu'il y a un RPI c'est la commune et c'est payant. Mais bon c'est aussi un service particulier que rend la commune, il faut le reconnaître. D'autres questions ? Oui Monsieur SEVILLA.

M. LAPEYRE : Non, Lapeyre. Moi je suis au fond de l'agglomération donc c'est vrai que ça me pose un problème parce que nous avons un RPI qui est pris en grande partie par l'interco Adour-Madiran, et les transports on y participe. Est-ce qu'on aura un dédommagement ? Puisque jusqu'à présent le Conseil Départemental remboursait une partie.

M. LE PRESIDENT : Je m'étonne que ce problème soit posé aujourd'hui, car il y a eu de nombreuses réunions préalables. On va étudier la question. Mais effectivement ça fait partie des cas particuliers.

M. LAPEYRE : Oui mais justement, est ce qu'on pourrait pas recevoir toutes les réunions, parce qu'on est invité qu'à certaines réunions, on les reçoit pas toutes.

M. LE PRESIDENT : Alors là. Monsieur REVILLER.

M. REVILLER : Moi ce que je sais c'est qu'on a organisé des réunions avec ce que l'on appelle les autorités organisatrices de transports de second rang, et je ne sais pas si vous étiez représenté, je vais vérifier en tous les cas que l'invitation vous avez été faite, on va le regarder. Je vous rappelle demain ou après-demain.

M. BOURDETTE : S'il vous plaît. Monsieur REVILLER moi je suis un petit peu dans le même cas que le Monsieur, nous avons une régie de transport, nous sommes limitrophes en plus avec la Haute-Bigorre, nous amenons les élèves sur Bagnères, et je n'ai pas été, à moins que je n'ai pas fait attention, je n'ai pas été convié à cette réunion, donc c'est un cas particulier aussi, est ce qu'il faut que je me rapproche de quelqu'un pour étudier.

M. LE PRESIDENT : Jean-Luc.

M. REVILLER : Oui vous pouvez vous rapprocher de moi. Mais les grands principes qui ont été dégagés, c'est ce qu'on a rappelé, et qui avait été partagé à l'époque par les autorités de second rang qui étaient là, et ils étaient d'accord sur le principe de continuer à garder cette délégation qui vous avez été faite par le Département, et qui sera faite par la CATLP dans les mêmes termes financiers. Puisque de toute façon la compensation elle nous a été faite par le Conseil Départemental, donc on reverse si vous voulez ce que le Conseil Départemental nous a versé. C'est ça le grand principe de base.

M. LE PRESIDENT : Le principe c'est pas de charges supplémentaires pour les communes qui sont des cas particuliers, comme vous venez de le souligner.

M. BOURDETTE : Merci.

M. LE PRESIDENT : Autres questions ? Jean-Christian c'est bon ? Une autre question ?

M. DUCLOS : Oui encore moi je vous prie de m'excuser. Ça veut dire qu'il n'y aura plus d'appel d'offre pour les transports scolaires. Parce que nous tous les 3 ans on devait répondre à des appels d'offre et ainsi de suite.

M. LE PRESIDENT : Bien évidemment, vas-y.

M. REVILLER : Quand vous êtes autorités organisatrices de transports de second rang, vous avez délégation de la Communauté d'Agglomération et vous organisez comme vous le souhaitez votre transport scolaire, et vous êtes soumis aux règles de la commande publique. Ça ne change rien, par rapport à ce que vous deviez faire même auparavant. Je suis à votre disposition, si vous voulez qu'on se voie particulièrement sur votre dossier vous m'appelez et on fait une petite réunion, il n'y a pas de difficulté.

M. LE PRESIDENT : D'autres questions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 115 voix pour et 1 voix contre.

DELIBERATION N° 19

FONDS D'AIDE AUX COMMUNES - TRAVAUX D'URGENCE - DEMANDES D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DES COMMUNES DE BENAC ET ANGOS

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Jacques. Avez-vous des questions à poser à Monsieur le rapporteur ?

M. LAHOILLE : Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Qui ?

M. LAHOILLE : Jacques LAHOILLE.

M. LE PRESIDENT : Oui, Jacques LAHOILLE.

M. LAHOILLE : Simplement dans l'exposé des motifs, c'est pour que ce soit bien correct dans la délibération. Si dans l'exposé des motifs on parle de 7 287 euros pour Angos, et qu'on vote enfin 4 858 euros. Oui, oui dans l'exposé des motifs on parle de 7 287 euros.

M. GARROT : Oui c'est exact, oui.

M. LE PRESIDENT : Quel est le bon chiffre alors ?

M. LAHOILLE : 4 858.

M. GARROT : C'est 4 858.

M. LAHOILLE : Excuse-moi Jacques.

M. LE PRESIDENT : Merci Jacques, merci de la remarque. Y a-t-il d'autres remarques ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je déclare clos ce Conseil Communautaire et vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci.